

■ **C.C. Electra Chang**, à Hauteville, exploitation d'une entreprise d'installations électriques (FOSC du 28.05.1998, p. 3630).
Le chef de la maison a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal du district de Neuchâtel, en date du 14 octobre 1999.
La procédure de faillite ayant été clôturée, l'inscription est radiée d'office.

Journal no 3163 du 15.11.2002
(00738608 / CH-645.1.006.215-9)